

Christ, ni de la version des Septante, ni du Pentateuque samaritain, écrit en hébreu, mais avec les caractères anciens à forme phénicienne, et qui, selon toute vraisemblance, devait être en usage avant la captivité de Babylone^a. Dans tous ces exemplaires, on retrouve « les mêmes lois, les mêmes miracles, les mêmes prédictions, la même suite d'histoire, le même corps de doctrine, et enfin la même substance¹ ».

25. Si l'on considère ensuite qu'une profonde inimitié existait entre les Samaritains et les Juifs, entre les Juifs du royaume de Juda et les Juifs du royaume d'Israël, et, en remontant plus haut, qu'il y avait déjà sous les Juges des germes de discorde entre les Israélites du nord et ceux du sud, on conçoit l'impossibilité de toute altération dans le livre de Moïse; car ces partis adverses ne se seraient pas accordés à admettre une interpolation faite d'un côté ou de l'autre.

26. En outre, l'intégrité du Pentateuque était assurée par le respect religieux et la vénération dont il était l'objet. Moïse avait ordonné que l'autographe de ses œuvres fût conservé dans l'arche (Deut. xxxi, 26); il avait défendu sévèrement qu'on y ajoutât ou qu'on en retranchât quoi que ce soit (Deut. iv, 2; xii, 32). Une tribu spéciale, la tribu de Lévi, dispersée parmi toutes les autres, avait pour mission de veiller à la conservation de la Loi. La lecture privée de la loi était prescrite aux Israélites, aux juges, aux lévites et aux rois eux-mêmes (Deut. xvii, 18); et la lecture publique devait en être faite tous les sept ans devant tout le peuple. Tel était le culte des Juifs pour leurs Livres saints, que, d'après Josèphe, ils en avaient compté tous les mots, toutes les lettres; qu'ils savaient combien de fois, dans quel ordre, dans quelle série, les mêmes mots revenaient. Évidemment il était impossible qu'un livre si respecté, si lu, si répandu, ne se conservât pas dans son intégrité substantielle; il ne pouvait être sujet qu'à de légers changements, rendus inévitables par l'inattention ou l'inhabileté des copistes.

27. Remarquons enfin que le Pentateuque n'est pas flatteur pour les Juifs. Il raconte leurs murmures, leurs révoltes, leurs

^a Les Samaritains étaient les successeurs des Israélites, qui furent emmenés en captivité en 721 avant Jésus-Christ. C'étaient des colons venus d'au delà de l'Euphrate. On croit que le Pentateuque fut mis entre leurs mains lorsque, peu après leur établissement dans le royaume d'Israël, ils reçurent un prêtre du vrai Dieu (IV Rois, xvii, 27 et 28).

¹ BOSSUET, *Discours sur l'Histoire universelle*, II^e partie, ch. xxviii.

infidélités monstrueuses; il leur imposait une loi sévère, pleine de menaces pour les transgresseurs, une loi qui répugnait à tous leurs instincts. Il ne flatte pas davantage les Gentils. Or, s'il avait été interpolé, on en aurait fait disparaître tous les passages infamants et contraires aux passions.

Preuves intrinsèques.

28. Si le Pentateuque avait été notablement altéré, on en trouverait des traces dans le style et dans le fond de l'ouvrage, qui ne présenterait pas cette unité, cet accord, que les érudits ont de tout temps constaté. Les critères intrinsèques auxquels les rationalistes ont exclusivement recours, pour battre en brèche l'intégrité du Pentateuque, se tournent ainsi contre eux.

4. Vérité du Pentateuque.

Science historique de Moïse.

29. Les faits racontés par Moïse se classent en deux catégories : les uns ont été accomplis par lui ou se sont passés sous ses yeux, et sont contenus dans les quatre derniers livres du Pentateuque; les autres lui sont antérieurs, et sont racontés dans la Genèse.

Sur les premiers, Moïse n'a pu se tromper, car ce sont des faits sensibles, des faits publics pour la plupart^a, qui ont eu pour témoin tout un peuple; des faits dont plusieurs, comme la colonne qui dirigeait les Hébreux, la manne qui les nourrissait, ont été permanents; des faits enfin du plus grand intérêt, de la plus haute portée, soit au point de vue religieux, soit au point de vue civil et politique. Supposer que Moïse se soit trompé sur des faits de cette nature, et tout le peuple hébreu avec lui, c'est rejeter toute certitude historique.

Quant aux événements qu'il raconte dans la Genèse, Moïse a pu en connaître un grand nombre, soit par la tradition orale, dont l'autorité alors avait tant de poids, à cause de la longue vie des patriarches et du petit nombre des faits à conserver, soit par les cantiques, les monuments et les écrits des temps antérieurs.

30. L'accord qui existe entre la Genèse et les antiques tradi-

^a Pour les faits privés, comme l'apparition du buisson ardent, on n'a aucune raison de supposer qu'il se soit trompé à ce sujet. Il en fut le témoin oculaire, et ses vertus éminentes sont une garantie de sa sincérité.

tions des peuples, leurs monuments et les divers documents qu'ils nous ont laissés, confirme sa valeur historique ^a. La mythologie elle-même, sagement interprétée, s'éclaircit à sa lumière; car la Genèse seule nous permet de discerner l'élément historique de l'alliage mythique, dans les traditions des Indiens, des Égyptiens, des Chinois, des Grecs, des Romains, etc.

31. Si, dans la Genèse, il est des faits que Moïse n'a pu connaître naturellement, il les a connus par une révélation faite, ou à lui-même, ou à l'un des patriarches antérieurs. La divinité de la religion mosaïque, que nous établirons dans la seconde partie, ne permet pas de douter de la véracité absolue de la Genèse ^b.

Sincérité de Moïse.

32. Tout, dans le Pentateuque, dénote un historien qu'inspire le plus pur amour de la vérité. Un imposteur qui aurait voulu tromper un peuple pour lui imposer une fausse religion, aurait raconté des faits merveilleux qui se seraient passés au loin ou qui se perdraient dans la nuit des temps; il se serait bien gardé de désigner les lieux, les temps, les circonstances, les témoins de ces faits; il aurait cherché à se concilier la sympathie de ses dupes, en flattant leurs passions; il aurait dissimulé ses propres fautes et celles de ses proches; il aurait fait valoir ses avantages, pour capter la confiance et servir ses intérêts; son style enfin respirerait l'artifice, la ruse, le fanatisme.

Moïse, au contraire, raconte des faits présents, accomplis sous les yeux d'un peuple nombreux. Il décrit minutieusement les temps, les lieux, les familles, les personnes, et il prend à témoin toute la nation des miracles que Dieu a opérés en sa faveur. *Vos yeux, dit-il, ont vu ce qu'a fait le Seigneur* ¹... Loin de flatter les Juifs, il leur reproche leur dureté de cœur, leurs murmures, leurs révoltes contre Dieu, les crimes dont eux et leurs ancêtres se sont rendus coupables. Il fait l'aveu de ses propres fautes; il raconte

^a On retrouve en effet partout, sous une forme plus ou moins confuse, ce que la Genèse raconte si clairement du chaos primitif, de l'innocence de l'homme et de sa chute au paradis terrestre, du déluge, des mœurs simples des premiers hommes, de la longue vie des patriarches, de la tour de Babel, de la dispersion des peuples, etc. — Sur ces faits, comme sur beaucoup d'autres, les recherches scientifiques donnent de jour en jour raison à la Bible. — Voyez l'abbé VIGOUROUX, *la Bible et les Découvertes modernes en Palestine, en Égypte, en Assyrie*.

^b Les difficultés tirées des sciences modernes contre la Genèse seront discutées dans la III^e partie.

¹ Deut., iv, 3, 9, 12; x, 21; xi, 7; xxiv, 9.

les murmures de son frère Aaron, de sa sœur Marie, les péchés de ses neveux Nadab et Abiud et leur sort lamentable. Dans toute sa conduite, il nous apparaît comme un homme pieux, craignant Dieu, plein de zèle pour la gloire divine, dévoué jusqu'à la mort au peuple ingrat dont il s'est résigné, sur l'ordre de Dieu, à accepter le commandement. Exempt de toute ambition, il ne recherche, ni pour lui-même ni pour ses enfants, les honneurs et les richesses. Son style est ingénu et candide, sans emphase, sans aucune précaution oratoire, sans réflexions étudiées: il ne disserte point, il raconte simplement ce qu'il a vu, entendu, comme un homme qui ne craint pas d'être démenti.

33. Moïse n'a pas voulu tromper; mais l'eût-il voulu, il ne l'aurait pu. Comment persuader à des millions d'hommes qu'ils avaient vu ce qu'ils n'avaient point vu, qu'ils avaient entendu ce qu'ils n'avaient point entendu, qu'ils devaient croire sur des miracles imaginaires à sa mission divine, et obéir à une loi qui faisait frémir leurs passions?

Dira-t-on que les Juifs se sont prêtés à la supercherie de Moïse, pour se donner du relief sur les autres peuples? Mais comment? dans une si grande multitude, il ne s'est pas trouvé une âme honnête pour crier à la fraude! le silence a été si bien gardé, qu'on n'a jamais eu le moindre doute au sujet de cette manœuvre! Et, dans cette hypothèse, le peuple juif aurait souffert que Moïse racontât ses actes d'idolâtrie, ses impudicités, ses murmures, ses révoltes contre Dieu!

34. Ajoutons que le récit de Moïse est confirmé non seulement par la tradition constante et unanime des Juifs, mais par une foule d'institutions et de monuments qui rappellent les principaux faits des quatre derniers livres du Pentateuque, comme les fêtes de la Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles, les deux Tables de la Loi, les Cantiques, etc.

Objections.

35. *Première objection.* — Si les miracles racontés par Moïse sont vrais, comment expliquer: 1^o l'obstination du roi d'Égypte à ne point vouloir laisser partir les Hébreux; 2^o les murmures et les révoltes du peuple juif dans le désert?

Réponse. — Si ces miracles ne sont pas vrais, comment expliquer que le roi d'Égypte, si intéressé à retenir les Hébreux en esclavage, et après s'être longtemps laissé séduire au prestige de

ses magiciens, ait fini par permettre à Moïse de conduire le peuple dans le désert?

Si ces miracles ne sont pas vrais, si Moïse n'a pas prouvé visiblement qu'il était l'envoyé de Dieu, comment expliquer qu'il ait pu discipliner et maintenir dans l'obéissance ce peuple si mobile, si charnel, et qui cédait si facilement à la violence de ses passions?

36. *Deuxième objection.* — On ne conçoit point le silence des historiens profanes sur les prodiges éclatants que rapporte Moïse.

Réponse. — Quand un historien est digne de foi, on ne peut invoquer contre lui le silence d'autres historiens qui, pour une raison ou pour une autre, par ignorance des faits ou partialité, n'ont point confirmé son témoignage. Rien d'étonnant que les historiens païens, pleins de mépris pour les Juifs, n'aient pas pris des renseignements exacts sur leur origine, ou qu'ils n'en aient parlé que pour défigurer leur histoire, comme le font de nos jours, avec moins d'excuse, les écrivains rationalistes^a.

Nous devons ajouter que beaucoup de livres de l'antiquité ne sont point parvenus jusqu'à nous, et que ses historiens les plus renommés sont bien postérieurs à Moïse. Hérodote, surnommé le *Père de l'histoire*, vivait onze cents ans après lui. Il fait allusion cependant, ainsi que Diodore de Sicile, aux prodiges qui remplirent l'Égypte au temps de Phéron (Pharaon).

5. Autorité historique des autres livres de l'Ancien Testament.

37. Sans entrer dans le développement des preuves de l'autorité de ces livres¹, nous nous bornerons à faire remarquer que ce que nous avons dit en faveur du Pentateuque s'applique aux autres livres historiques de l'Ancien Testament, si ce n'est que les auteurs de plusieurs de ces livres ne nous sont pas connus ou ne le sont pas avec certitude. L'authenticité de ces derniers consiste en ce qu'ils sont de l'époque à laquelle on les rapporte, et qu'ils ont été rédigés, ou par des contemporains, ou par des écrivains qui disposaient de sources historiques d'une autorité incontestable.

^a Entre autres Renan, dans son *Histoire du peuple d'Israël*.

¹ Cf. *Manuel biblique*, t. II, et autres cours d'Écriture sainte.

38. Cette réserve faite, nous disons que tous ces écrits sont *authentiques, intègres et vrais*, au même titre que le Pentateuque.

La foi des Juifs à ce sujet est constante et unanime, et les incrédules n'ont rien de sérieux à lui opposer. Si ces écrits étaient apocryphes, ou s'ils avaient subi de graves altérations, ou si les faits principaux qu'ils renferment étaient faux, totalement ou en partie, comment expliquer cette croyance de tout un peuple, pour qui ces livres étaient d'un intérêt exceptionnel, au point de vue religieux, politique, domestique même?

Comme le Pentateuque, les livres de Josué, des Juges, des Rois, des Prophètes, etc., étaient entourés d'un respect profond; on les lisait en particulier et en public; ils étaient répandus à un nombre considérable d'exemplaires; les faits qu'ils mentionnent sont des faits sensibles, publics, d'une extrême importance, très souvent défavorables aux préjugés et aux passions des Juifs, infamants pour leur réputation; ils sont écrits d'une manière simple et ingénue, comme il convient à des écrivains sincères. N'y a-t-il pas là toutes les garanties requises par la critique pour l'autorité d'un livre?

RÉSUMÉ

Conditions d'autorité d'un livre historique. — Un livre historique fait autorité, quand on a la certitude que l'historien n'a pu se tromper et n'a pas voulu tromper. On s'assure qu'un historien n'a pu *se tromper*, en examinant s'il a été le témoin oculaire ou auriculaire des faits qu'il raconte, ou s'il les a puisés à des sources autorisées; ou si les faits, étant publics et importants, n'ont reçu aucun démenti des contemporains. On s'assure qu'un historien n'a pas *voulu tromper*, en examinant s'il n'avait aucun avantage à tirer du mensonge et surtout s'il y avait inconvénient pour lui à dire la vérité. La manière dont les faits sont racontés apporte aussi une nouvelle preuve de sincérité.

L'*authenticité* d'un livre consiste en ce qu'il est réellement de l'auteur auquel on l'attribue, ou tout au moins de l'époque à laquelle on le rapporte. On démontre l'authenticité d'un livre, par des preuves extrinsèques et par des preuves intrinsèques. Les preuves extrinsèques sont : la tradition orale et le témoignage des écrivains contemporains ou postérieurs qui lui empruntent des citations. Les preuves intrinsèques sont : la convenance des faits avec les opinions et le caractère de l'auteur, avec les mœurs et les opinions de l'époque; la convenance aussi du style de l'ouvrage avec celui des autres ouvrages de l'auteur et le langage de l'époque où il écrivait; ces preuves sont nécessaires, mais ne suffisent pas à engendrer la certitude.

L'*intégrité* d'un livre consiste en ce qu'il s'est conservé tel que l'auteur l'a composé. L'*intégrité absolue* exclut tout changement; l'*intégrité substantielle* exclut seulement les changements qui dénaturent la substance des faits. L'inté-

grité substantielle suffit. L'intégrité absolue pour les ouvrages anciens est moralement impossible, à cause de leurs nombreuses copies manuscrites. — Les preuves extrinsèques de l'intégrité se tirent : de la concordance des différents exemplaires, de la grande diffusion du livre, de son acceptation par les hommes qui professent des opinions opposées. Les preuves intrinsèques, qui n'ont ici qu'une valeur probable, se tirent, soit de l'absence de contradictions et de lacunes, soit de l'unité de style.

Authenticité du Pentateuque. — L'authenticité du Pentateuque se prouve *extrinsèquement*, par la tradition constante des Juifs, par le témoignage de tous les écrivains de l'Ancien et du Nouveau Testament, et aussi de plusieurs écrivains juifs; *intrinsèquement*, par les récits qui montrent que l'auteur connaissait parfaitement l'Égypte, et par le style qui contient des formes grammaticales et des locutions propres à Moïse et qu'on ne retrouve plus dans les écrivains postérieurs.

Les ennemis du surnaturel ont contesté l'authenticité du Pentateuque, en s'appuyant : sur la diversité des noms dont Dieu est appelé dans la Genèse, sur la variété du style, sur le défaut de proportion dans les narrations, sur des répétitions et sur des contradictions. Ces raisons n'ont aucune valeur sérieuse et tombent d'elles-mêmes. On a dit aussi que l'écriture n'était pas inventée du temps de Moïse. Les découvertes modernes, qui ont mis au jour des monuments écrits en Égypte et en Chaldée antérieurement à Moïse, ont réduit à néant cette objection.

Intégrité du Pentateuque. — Les preuves *extrinsèques* démontrant l'intégrité du Pentateuque se tirent : 1° de la croyance constante et unanime des Juifs, qui ont toujours été persuadés que rien de substantiel n'y a été changé; 2° de l'accord qui existe, soit entre les exemplaires du Pentateuque, soit entre ces exemplaires et les citations qui ont été faites par des écrivains juifs; 3° de l'inimitié profonde existant entre les Samaritains et les Juifs, entre les Juifs du royaume de Juda et les Juifs du royaume d'Israël, et qui rend impossible leur accord pour introduire une altération quelconque; 4° du respect religieux dont ce livre a toujours été entouré; 5° de ce que ce livre n'est point flatter pour les Juifs, dont il raconte les murmures, les révoltes et les infidélités. — La preuve *intrinsèque* de l'intégrité du Pentateuque résulte de ce qu'on ne trouve aucune trace d'altération notable, ni dans le style, ni dans le fond même de l'ouvrage.

Véracité du Pentateuque. — La science *historique* de Moïse est indubitable. Les faits racontés dans le Pentateuque se classent en deux catégories : les uns ont été accomplis par Moïse ou se sont passés sous ses yeux; les autres lui sont antérieurs. Moïse n'a pu se tromper sur les premiers de ces faits, qui sont publics, sensibles, d'une très grande importance, ayant tout un peuple pour témoin. Quant aux autres événements, qu'il raconte dans la Genèse, Moïse a pu les connaître par la tradition orale, dont l'autorité avait alors tant de poids, à cause de la longue vie des patriarches et du petit nombre de faits à conserver; et, s'il y a des faits que Moïse n'a pu connaître naturellement, il les a connus par une révélation faite, ou à lui-même, ou à l'un des patriarches antérieurs.

Tout dans le Pentateuque prouve la *sincérité* de Moïse. Si Moïse eût été un imposteur, voulant établir une fausse religion, il aurait raconté des faits merveilleux impossibles à constater; il aurait toujours parlé aux Juifs avec flatterie; il aurait dissimulé ses propres fautes et se serait prévalu de ses avantages;

sa conduite ne serait point celle d'un homme pieux et craignant Dieu. Alors même que Moïse eût voulu tromper, il ne l'aurait pas pu, car il est impossible de supposer, ou que les Juifs aient pu être trompés en si grand nombre sur des événements dont ils étaient les témoins, ou qu'ils se soient tous prêtés à la supercherie de Moïse.

On objecte : 1° Si les miracles de Moïse sont vrais, on ne peut expliquer les refus du roi d'Égypte ni les murmures du peuple juif; 2° On ne conçoit pas le silence des historiens profanes sur les prodiges éclatants que rapporte Moïse. — On répond : 1° Si les miracles de Moïse ne sont pas vrais, comment expliquer que le roi d'Égypte ait fini par permettre à Moïse de conduire le peuple dans le désert? comment expliquer que Moïse ait pu maintenir le peuple juif dans l'obéissance? 2° Il n'est rien d'étonnant que les historiens païens, pleins de mépris pour les Juifs, se soient peu préoccupés de ce peuple. D'ailleurs, les historiens les plus renommés sont bien postérieurs à Moïse.

Autorité historique des autres livres de l'Ancien Testament. — Les preuves qui ont établi l'autorité historique du Pentateuque, peuvent servir encore pour les autres livres historiques de l'Ancien Testament. Ces écrits sont authentiques, intégrés et vrais, au même titre que le Pentateuque. Si ces livres étaient apocryphes, ou s'ils avaient subi de graves altérations, ou si les faits qu'ils rapportent étaient faux, on ne pourrait point s'expliquer que la foi des Juifs à ce sujet ait été si constante et si unanime. De plus, les livres de Josué, des Juges, des Rois, des Prophètes, etc., dont quelques-uns sont loin d'être favorables aux Juifs, ont été toujours, comme le Pentateuque, entourés par eux d'un respect très profond.

TABLEAU SYNOPTIQUE

CONDITIONS D'AUTORITÉ D'UN LIVRE HISTORIQUE	Véracité	Science de l'historien	{ S'il a été témoin des faits. Si les faits sont puisés à des sources autorisées. Si les faits n'ont reçu aucun démenti des contemporains.
		Sincérité de l'historien	{ S'il n'a aucun avantage à mentir. S'il y a pour lui des inconvénients à dire la vérité. Manière dont les faits sont racontés.
	Authenticité	En quoi elle consiste.	
		Preuves extrinsèques	{ Tradition orale. Témoignage des écrivains contemporains.
Intégrité	Preuves intrinsèques	{ Convenance des faits avec l'écrivain et l'époque. Convenance du style avec celui des autres ouvrages de l'auteur ou de l'époque. Ces preuves n'engendrent que la probabilité.	
		En quoi elle consiste.	
Preuves extrinsèques	Diverses sortes	{ Intégrité absolue, qui est assez rare. Intégrité substantielle, qui est suffisante.	
	Preuves intrinsèques	{ Concordance des différents exemplaires. Grande diffusion du livre. Acceptation du livre par ses ennemis. Absence de contradictions et de lacunes. Unité de style. Ces preuves n'engendrent que la probabilité.	

AUTORITÉ HISTORIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT	Autorité historique du Pentateuque	Son authenticité	Preuves extrinsèques	Tradition constante des Juifs. Témoignage de tous les écrivains sacrés. Adhésion des historiens juifs.
			Preuves intrinsèques	Convenance des récits suivant les circonstances avec la situation de l'auteur et l'état du peuple israélite. Convenance du style : formes grammaticales propres à Moïse.
			Objections	Diversité des noms donnés à Dieu. Variété du style. Défaut de proportion dans la narration. Répétitions et contradictions. Prétendue ignorance de l'écriture.
		Son intégrité	Preuves extrinsèques	Croyance constante des Juifs. Accord entre les exemplaires de ce livre et les citations trouvées dans les auteurs profanes. Inimitié profonde entre le royaume de Juda et d'Israël, empêchant toute altération. Respect religieux pour ce livre. Absence de ménagements à l'égard des Juifs.
			Preuve intrinsèque	Aucune trace d'altération notable ni dans le style ni dans le fond de l'ouvrage.
			Compétence de Moïse	Faits dont Moïse a été témoin Ils sont publics. Ils sont d'une très grande importance. Ils ont tout un peuple pour témoin.
	Sa véracité	Sincérité de Moïse	Moïse n'a pas voulu tromper	Les faits ont été connus, soit par tradition, soit par des monuments antérieurs. Quelques faits ont pu être connus par révélation.
			Moïse n'aurait pas pu tromper	Nature des faits qu'il raconte. Manière dont il parle de lui-même. Moïse est un homme pieux et craignant Dieu.
		Objections	Moïse n'aurait pas pu tromper	Impossibilité de tromper tout un peuple. Impossibilité de rendre tout un peuple complice.
			Objections	Refus de Pharaon de laisser partir les Hébreux malgré les miracles de Moïse. On ne peut expliquer les murmures des Hébreux témoins des miracles rapportés. Silence des historiens profanes sur ces miracles.
Autorité historique des autres livres	Ils sont des auteurs connus ou d'auteurs contemporains bien informés. Ils sont authentiques, intègres et vrais, au même titre que le Pentateuque. Foi des Juifs constante et unanime s'opposant à toute altération. Respect des Juifs pour ces livres, quoique défavorables à leurs préjugés et à leurs passions.			

CHAPITRE XXIX

AUTORITÉ HISTORIQUE DU NOUVEAU TESTAMENT

SOMMAIRE

1. Authenticité des Évangiles. Preuves extrinsèques. Preuves intrinsèques. Objections. —
2. Intégrité des Évangiles. Preuves extrinsèques. Preuves intrinsèques. — 3. Véracité des Évangiles. Science historique des évangélistes. Sincérité des évangélistes. Objections. —
4. Autorité historique des Actes des Apôtres. Leur authenticité, leur intégrité, leur véracité.

Les livres historiques du Nouveau Testament sont les Évangiles et les Actes des Apôtres. Nous insisterons particulièrement sur les Évangiles, qui sont au Nouveau Testament ce qu'est le Pentateuque à l'Ancien.

1. Authenticité des Évangiles.

Preuves extrinsèques.

1. La société chrétienne a toujours été unanime dans la croyance que les quatre Évangiles sont l'œuvre des Apôtres et des disciples dont ils portent les noms. Se serait-elle trompée au sujet de livres d'une telle importance, qui, pour elle, sont la parole même de Dieu ? Comment faire croire à des générations successives, qui s'enchaînent pour ainsi dire les unes dans les autres et forment un tout continu, qu'elles possèdent des écrits sortis de la plume de compagnons mêmes de Jésus-Christ et de leurs disciples immédiats, lorsque, en réalité, ces écrits ont pour auteurs des hommes dont on ne peut dire ni qui ils sont, ni où ni quand ils ont vécu !

2. A la tradition, s'ajoute le témoignage : 1° des Pères de l'Église ; 2° des hérétiques ; 3° des juifs et des païens.